

ACTEE

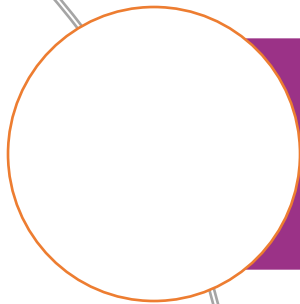
Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



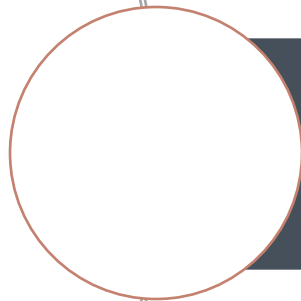
Présentation du programme ACTEE +

21/11/2023

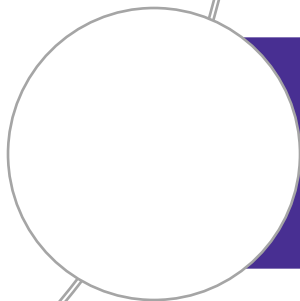
Sommaire



Le programme ACTEE : généralités



CHÊNE, principal Fonds d'ACTEE +



Quand et comment candidater ?

Le programme ACTEE, généralités

Le programme ACTEE : un programme porté par la FNCCR

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

- Objectif : Accompagner les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

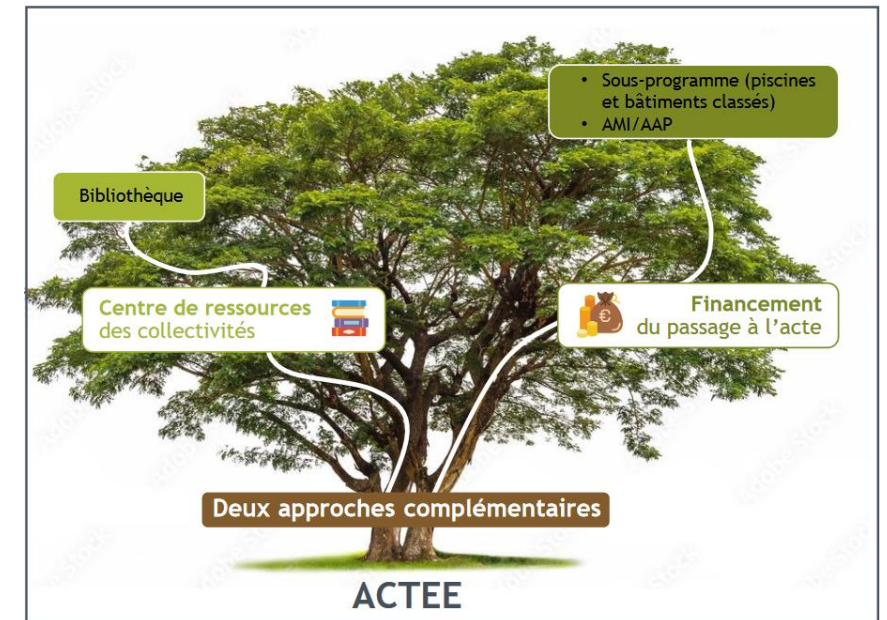
→ l'**efficacité énergétique** des bâtiments publics (maîtrise des usages et rénovation du bâti)

→ la **substitution d'énergies fossiles** par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

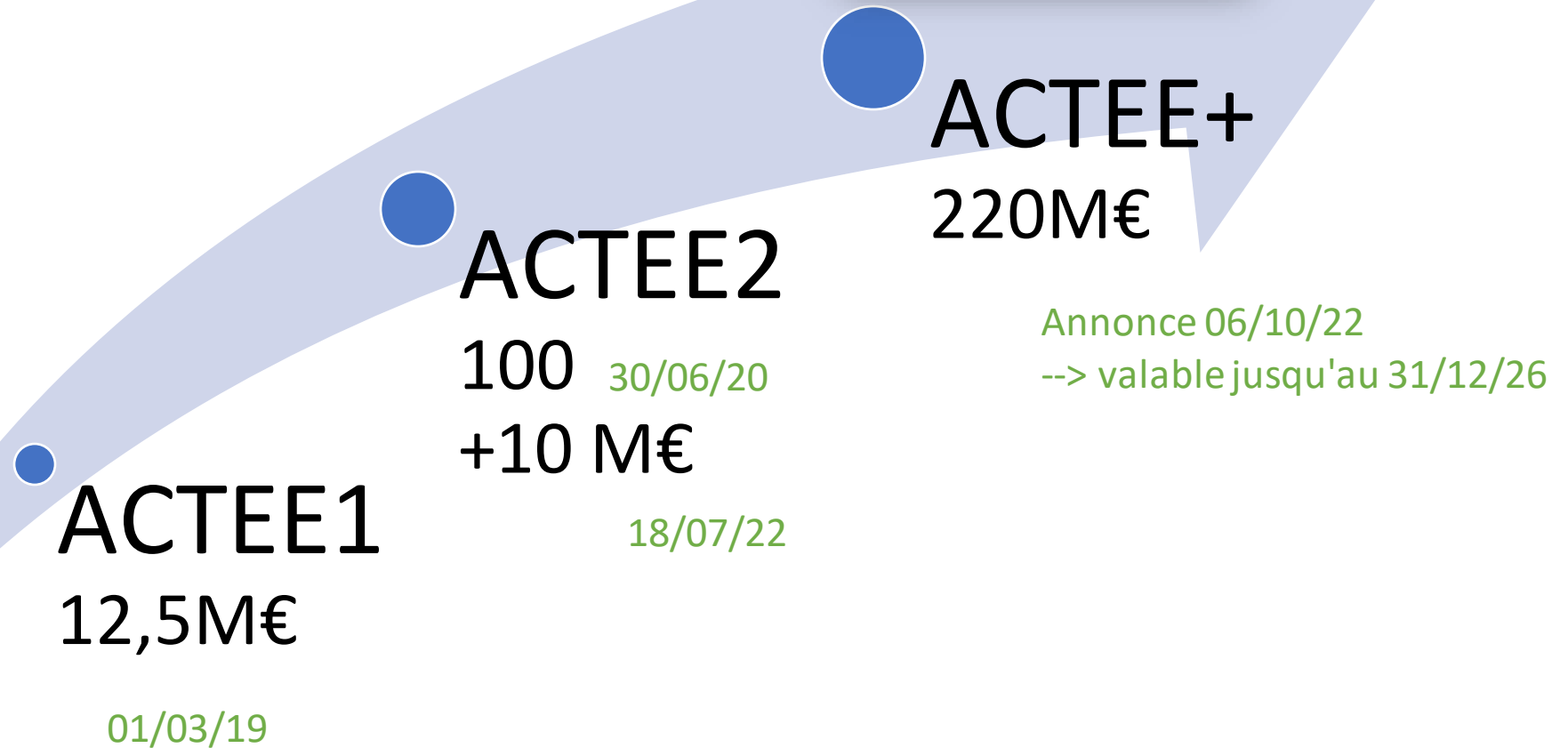
- Comment ? Lever les freins que les collectivités peuvent rencontrer **en amont de travaux**

⇒ 2 approches complémentaires d'aide à la décision :

1. Une **aide financière**
2. Mise à disposition d'un **centre de ressources**

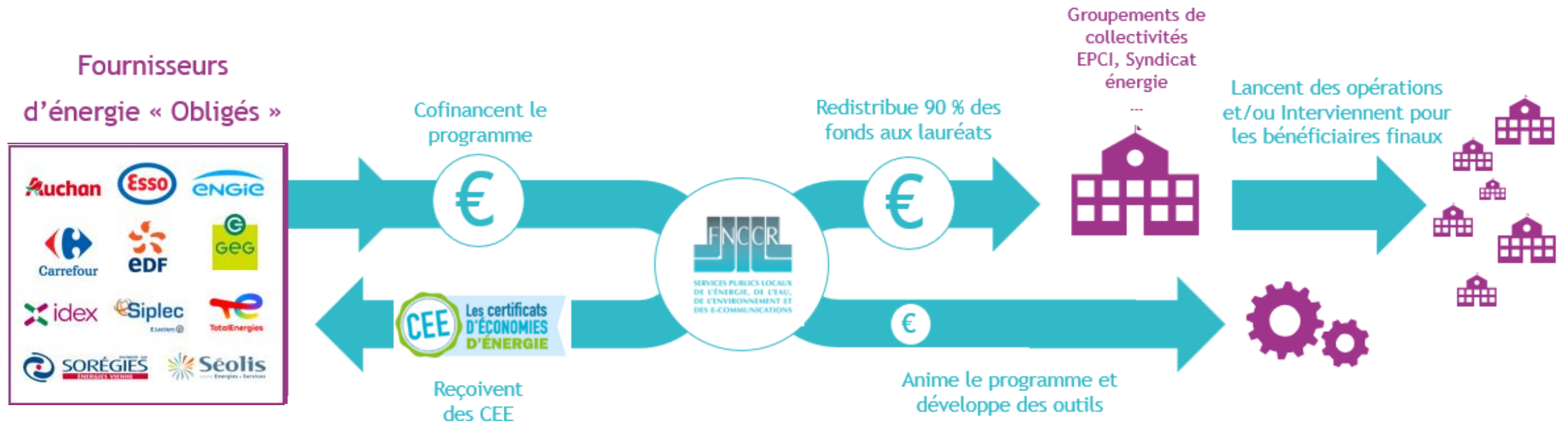


Le déploiement d'ACTEE



ACTEE : un programme CEE pour impulser la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics

ACTEE



1. Les AAP : Avec une aide financière adaptée...

PROGRAMME
ACTEE

**4 axes de financement pour
encourager au passage à l'acte**



90% des fonds reversés directement aux collectivités territoriales

Des Appels à Projets et Sous-Programmes
dédiés aux collectivités territoriales

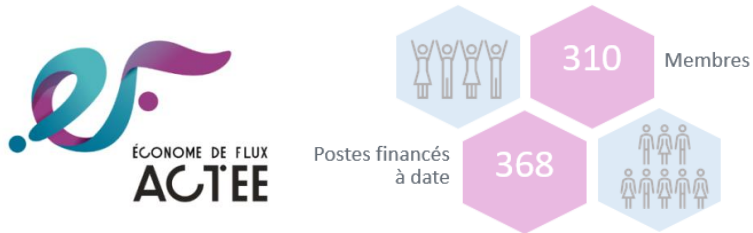
2. Animation de réseau et Centre de Ressources

Un réseau des Economies de Flux très actif

Formations

Groupes de travail
(communication, financement,
juridique, technique)

Rencontres territoriales



Animation territoriale

Comités régionaux

Webinaires

ACTEE Tour

Un centre de ressources en accès libre!

Bibliothèque :

Guides, fiches techniques, modèles de cahiers des charges et conventions

Outils numériques : cartographies des facilitateurs, simulateurs



Plus largement : parcours utilisateur



- Financement ressources RH (économies de flux)
- Financement études techniques (audits, stratégies pluriannuelles d'investissements, SDIE ...)
- Financement MOE
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

- Financement outils de suivi et de mesure (logiciel suivi conso, enregistreur de temp, capteur, camera thermique ...)
- Centre de ressources (cahiers des charges types, fiches conseils, guides ...)

ACTEE + et ses différents fonds

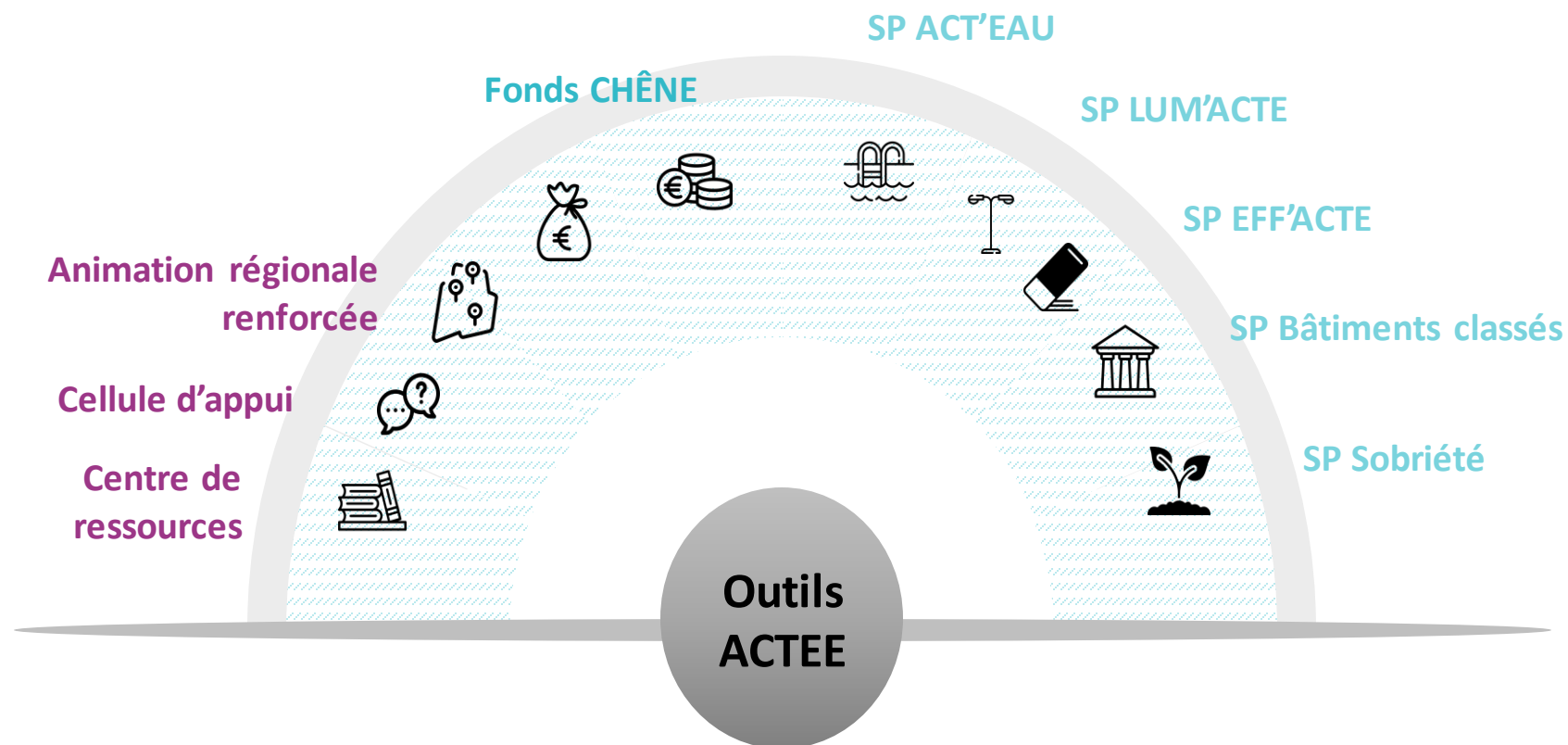
ACTEE + : l'aventure continue jusqu'à fin 2026

Appui financier :
Fonds et Sous-programmes (SP)

Renouvellement du programme
jusqu'à fin 2026
(une durée de près de 4 ans!)

Centre de ressources enrichi

220 M€ :
un budget doublé
Toujours 90% reversé
directement aux collectivités
(10% pour le centre de ressources)



Reconduction des sous-programmes et démarches dédiés



FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS

Clôturé le 30/09/23 mais reconduction à venir

Eff'acte

Le sous-programme ACTEE pour agir sur l'effacement électrique du tertiaire public.

Reconduction à venir

Sobriété : Démarches CUBE

CUBE Ecoles, CUVE.S,
CUBE Data Center
CUBE Villes,

Inscriptions au fil de l'eau!



RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ÉNERGIE DANS LES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES DES COLLECTIVITÉS.

Reconduction prévue

Bâtiment classé

A venir
(2024)



Challenge Climat & Usage

Le Fonds CHÊNE en bref

Le Fonds CHÊNE en quelques mots

5 lots d'actions financés :

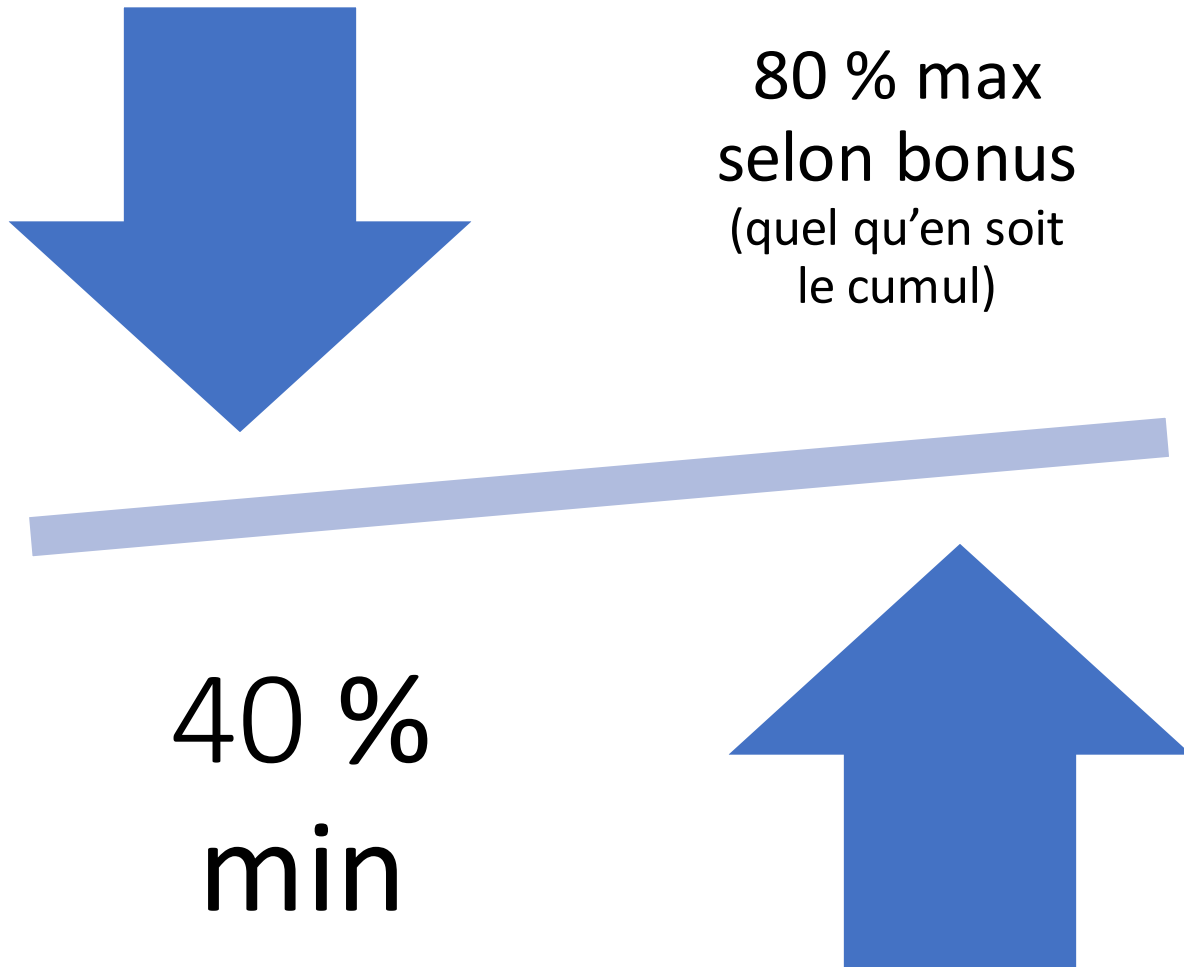
1. Postes d'**économie de flux**
2. **Outils** de suivi et de mesure des consommations énergétiques
3. **Etudes énergétiques** (techniques, financières)
4. Etudes de **maitrise d'œuvre**
5. **AMO** et autres prestations intellectuelles

Porteurs de projets éligibles : Collectivités (communes, dépt, régions), EPCI, SDE, SPL

Bâtiments éligibles : bâtiments publics territoriaux à **usage tertiaire**

Un taux de subvention "de base" maintenu à **50%, monté jusqu'à 80 %** avec la mise en place de **bonus**

Taux de subvention : pour résumer l'approche



Liste des bonus :

- **Pérennisation de postes** d'économies de flux
- Etudes : SDIE et décarbonation
- Communes **rurales** (< 3 500 hab.) et DROM
- **Bâti Scolaire** (écoles, collèges, lycées)



Bonus cumulables

Quand et comment candidater ?

Fonds CHÊNE : calendrier prévisionnel

Publication du Cahier des Charges : 1er juin 2023

Possibilité de candidater à plusieurs saisons, pour de nouvelles actions, selon la maturité des projets présentés

CHÊNE - Saison 1 : Candidatures clôturées le 25 juillet 2023 - Résultats mi-octobre

CHÊNE - Saison 2 :

- Ouverture des candidatures : 26 juillet 2023 (=> date de début d'éligibilité des devis et recrutement des économes de flux)
- Candidatures jusqu'au 1er décembre 2023
- Date du jury (prévisionnel): 8 février 2024 => début d'éligibilité des factures

Fin des conventions : 31/12/2026 (= date de fin d'éligibilité des factures)

CHENE : saisons à venir



Modalités de candidature au Fonds CHÊNE

Mutualisation des structures en groupement conseillée et fortement recommandée mais plus obligatoire (sauf pour les communes rurales)

Porteurs de projet éligibles : toutes les **collectivités territoriales** (communes, départements, région), **EPCI**, **syndicats d'énergie**, **SPL**

Structures éligibles (bénéficiaires) : Porteurs de projets + **Entreprises Locales Publiques** + **ALEC**, AREC, ATD + **EPA sous tutelle d'une adm. territoriale** (CCAS, SDIS, etc.) + **EHPAD** rattachés à une collectivité territoriale

Eligibilité des projets : **INELIGIBILITE des projets déjà réalisés**

les projets ne doivent pas avoir été lancés avant l'ouverture des candidatures, ni facturés avant l'annonce des lauréats.

Eligibilités des devis : Dès la date d'ouverture des candidatures de la saison- correspondante

Eligibilités des factures : Entre la date d'annonce des Lauréats et la fin du programme ACTEE+ (31/12/2026)

SAISON 2 :

Candidatez en ligne dès aujourd'hui et jusqu'au 1er décembre

Chêne

Le Fonds CHÈNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire pour accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie.

Envoyer une demande de candidature

C'est votre 1^{ère} visite sur l'espace candidature du programme ACTEE et vous candidatez pour le programme Chêne en tant que nouveau membre indépendant ou comme coordinateur d'un projet en groupement ?

Merci de remplir le formulaire ci-dessous pour confirmer votre demande et recevoir vos identifiants d'accès à la plateforme.

Nom de votre dossier / groupement*

Type de votre structure*

Nom de la structure*

Prénom*

Nom*

Email de contact*

Téléphone*

Merci d'accepter les conditions générales d'utilisation

[Plus d'informations sur vos données personnelles](#)

Valider

Candidatures dématérialisées via
le **portail candidat**
disponible sur le site internet
ACTEE

Fournir la liste précises des
bâtiments concernés par les
études bonifiées et les
études de MOE pour un
calcul précis des aides

CHÊNE saison 2 : candidatez jusqu'au 1er décembre!

Parmi les critères de sélection

- **Mutualisation** en groupement **fortement appréciée** : rapprochez-vous de votre intercommunalité ou Syndicat d'Energie !
- **Bilan** des actions ACTEE 2
- **Taux de passage** à l'acte envisagé (PPI, etc.) et **réalisme** des actions

L'équipe ACTEE à votre écoute et à votre appui pour candidater!

Actee@fnccr.asso.fr